

**Nombre de Délégués :**

En exercice	114
Présents	60
Procurations	9
Votants	69

DELIBERATION N°3-080324**Objet : Réhabilitation et mise en sécurité des parties extérieures au Centre d'Exploitation : 2ème tranche - Avenant NGE**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit mars, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 28 février 2024*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	
BORREZE	Dominique HERMENAULT	
CALVIAC EN PERIGORD		
CARLUX	Marie-Laure FERBER	Jean-Claude DELHORBE
CARSAC AILLAC	Laurent LACOMBE	
JAYAC	Guy ESTRUC	
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	
SALIGNAC EYVIGUES		
SIMEYROLS	Jean-Pierre PLANCHE	
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU	
ST GENIES	Charles MOLINA	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC	Séverine RAMOS	
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Francis COUSIN	
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL-LALAUDE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Christian GARRIGOU	Véronique BENITTA
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE		
ST MARTIAL DE NABIRAT		
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME	Jean-Pascal FARINA	Pascal MISSIAEN

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	Alain FREREBEAU
MEYRALS	Eric HAUTESSERE	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Jean-Louis BREUIL	
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES FARGES		
MONTIGNAC		
PEYZAC LE MOUSTIER		
SERGEAC	Pierrette BLEMONT	
ST LEON SUR VEZERE		
THONAC		
VALOJOUXX	Jean-Pierre MEGE	Odile ROUX

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Jérôme PEYRAT	Jacques TUNEU
LA ROQUE GAGEAC	Marcelle DELIBIE	
MARCILLAC ST QUENTIN	Sylvie JESINGHAUS	Nathalie GLEMAREC
MARQUAY	Patrick CROUZILLE	
PROISSANS	Marie-Pierre Valette	Marlies CABANEL
SARLAT LA CANEDA	Céline DUVAL	
ST ANDRE-ALLAS	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT DE COSSE	Eric ALARD	Christine DANGREMONT
ST VINCENT LE PALUEL	Frédéric TACHE	
STE NATHALENE	Marc PONS	
TAMNIES	Sylvie DELBARY	Christian SESTARET
VEZAC		
VITRAC		

Excusés :

M. Jean-Jacques ALBIE (*St André-Allas*), M. Michel BOSREDON (*Montignac*), M. Alain FREREBEAU (*Castels-Bézenac*), M. Serge PARRE (*Beynac-et-Cazenac*), M. Francis VAUCEL (*Beynac-et-Cazenac*), M. Hervé MENARDIE (*St Martial-de-Nabirat*), Mme Christine LASCOMBE (*Marcillac-Saint-Quentin*).

Procurations :

Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*) donne procuration à M. Charles MOLINA(*Saint-Geniès*) ;
M. Fabrice LEFEVRE (*Simeyrols*) donne procuration M. Jean-Pierre PLANCHE (*Simeyrols*) ;
M. François DEFONTAINE (*St Martial-de-Nabirat*) donne procuration à Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) ;
M. Gé KUSTERS (*St Léon-sur-Vézère*) donne procuration à M. Jérôme PEYRAT (*La Roque-Gageac*) ;
M. Gérard VIELLE (*Pechs-de-l'Espérance*) donne procuration à M. Guy PRIESTER (*Pechs-de-l'Espérance*)
M. Gérard TEILLAC (*St-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*St-Crépin-et-Carlucet*) ;
M. Pierre CHEVALIER (*Borrèze*) donne procuration à M. Dominique HERMENAULT (*Borrèze*) ;
Mme Claudine FARFAL (*St Cybranet*) donne procuration à M. Alain Bielher (*St Cybranet*) ;
M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*) donne procuration à M. Francis COUSIN (*Domme*).

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président expose que par délibération n°12-121023 du 12 octobre 2023, le Comité syndical a choisi l'entreprise SIORAT, domicilié à Libourne (33), devenue NGE Routes, pour réaliser des travaux de réaménagement des parties extérieures (seconde tranche) au siège social à Marcillac St Quentin. L'enveloppe budgétaire annoncée était de 495 961.48 € HT soit 561 815.02€ TTC.

Ceci concerne essentiellement la réhabilitation de la zone située en partie basse, dont la construction date de 1995, et comprend :

- La création d'un mur de soutènement derrière le hangar des garages : *agrandissement de l'espace pour pouvoir réaliser l'entretien (paysager ou travaux de toitures et gouttières) avec un petit véhicule – gestion des eaux boueuses issues du talus qui s'accumulent derrière les bâtiments existants,*
- La réfection du réseau de récupération des hydrocarbures (bac et drain) situé en contrebas des garages, la réalisation d'un bassin de rétention,
- Le réagencement cohérent des réseaux secs (suite),
- La réfection des aires de stockage distribuées en bas et en haut, la réfection d'une partie du bitume (partie basse), et la création d'une nouvelle zone.

Considérant les besoins et les problématiques rencontrés au fil du temps, il serait nécessaire de réaliser des modifications, ainsi que des prestations supplémentaires :

- Nettoyage et débroussaillage complémentaire,
- Remplacement de la clôture d'enceinte abimée,
- Pose d'un séparateur à hydrocarbure supplémentaire,

- Pose de dégrilleurs en amont des séparateurs,
- Pose d'alarmes sur les séparateurs y compris raccordements et mise en service,
- Pose de gaines en attente pour bornes de recharge de véhicules électriques,
- Renforcement des fondations du cabanon de l'aire de lavage,
- Modification de l'implantation d'une partie du mur compte tenu de la nature du sol et des terrassements supplémentaires en terrain rocheux,
- Renforcement en béton à l'arrière des bordures,
- Création de longrines en béton,
- Modification de la nature des travaux de la tranche optionnelle (suppression de la voie de liaison, de l'aire de stockage voisine et d'une partie du réseau de collecte des eaux pluviales).

La modification de l'implantation du mur apporte une moins-value, compensant pour partie les travaux supplémentaires. Le cout additionnel est donc de 25 205.08€ HT.

Vu l'avis du Bureau Syndical réuni en séance du 04 mars 2024,
Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Confirme** la nécessité de réaliser les travaux énumérés ci-dessus qui permettront un bon fonctionnement du site dans le respect des normes,
- **Décide** de passer avec l'entreprise NGE Routes, l'avenant n°1 correspondant, d'un montant de 25 205.08€ HT, ramenant le marché à 521 166.56€ HT soit 625 399.87€ TTC,
- **Autorise** le Président à signer les documents à intervenir,
- **Dit** que les crédits seront prévus au budget primitif 2024 du budget général SICTOM.

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 08 mars 2024.



Jerôme PEYRAT
Président